RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14232
Numéro SIREN : 821 011 897
Nom ou dénomination : ABONDANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 52144

20180521442017

DATE DEPOT : 05/07/2018

N° DE DEPOT : 52144

N° GESTION : 2016B14232

N° SIREN : 821011897

DENOMINATION : ABONDANCE

ADRESSE : 92 rue d'Avron 75020 Paris

MILLESIME : 2017

.

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
10 JUIL. 2018
Sous le N° : 52144

SASU "ABONDANCE"
92, Rue d'Avron
75020 Paris

N° SIRET : 821 011 897 00013

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2017

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en exécution des prescriptions légales et réglementaires, et conformément à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exerce, et de vous inviter à vous prononcer sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que tous les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

ACTIVITES DE LA SOCIETE-RESULTATS-PROGRES ET DIFFICULTES PERSPECTIVES D'AVENIR

En exécutions des prescriptions légales, nous allons vous informer de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, du résultat de cette activité, des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des perspectives d'avenir.

Nous ferons tous commentaires utiles et répondrons aux questions que vous désirerez poser.

Ainsi que vous avez pu le constater à l'examen des divers documents qui ont été tenus à votre disposition, le résultat net comptable, fait apparaître un bénéfice de **Euros 49 852**

Ce résultat se détermine comme suit :

- Les produits d'exploitation		**768 726 Euros**
- Les charges d'exploitation		**710 403 Euros**
- D'où un résultat d'exploitation de	**(+)**	**58 323 Euros**

- Auquel il y a lieu d'ajouter :	**(+)**	**0 Euros**
Et de déduire :	**(-)**	**8 471 Euros**
Résultat net Comptable	**(+)**	**49 852 Euros**

AFFECTION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice soit 49 852 Euros au compte de "REPORT A NOUVEAU".

MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODE D'EVALUATION

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions en vigueur. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

DIVIDENDES

Conformément à l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965 concernant la distribution de dividendes, nous vous confirmons que notre société n'a procéder à aucune distribution de dividendes au titres des trois derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATION - FILIALES

Nous n'avons à vous signaler aucune participation prise au cours dudit exercice, ni aucune acquisition au cours du même exercice d'une part quelconque dans une société.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En ce qui concerne les conventions visées par les dispositions de l'article, nous vous signalons qu'aucune nouvelle convention de cette nature n'a été conclue au cours dudit exercice.



"ABONDANCE" Société par action simplifiée
Au Capital de 20 000,00 Euros
Siège Social : 92, Rue d'Avron 75020 Paris
R.C.S. PARIS 821 011 897

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 juin 2018

L'an deux mille dix huit
Le vingt cinq juin
A dix sept heures,

Le associé de la société "ABONDANCE", société par action simplifiée, au capital de 20 000,00 Euros, se sont réunis au Siège social de la société, en assemblée générale-ordinaire, sur la convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ALCl Hasan, associé-gérant de la Société

Le Président constate que sont présents ou représentés en vertu d'un pouvoir spécial, la totalité des associés :

- Mr ALCI Hasan, propriétaire de	100 Parts
Total des parts présentes ou représentées	100 Parts

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes ci-dessus, énoncés,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et décisions à cet égard,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition membres de l'Assemblée

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions établis, par la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant les délais fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Puis, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, déclare les approuver et donne à Monsieur ALCI Hasan gérant, quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 49 852 Euros au compte Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées statuant sur ce rapport, prend acte de ce qu'aucune convention sus - visée n'a été conclue au cours de l'exercice..

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur ALCI Hasan gérant de la Société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés présents.



2018

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe — Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS ABONDANCE
ALCI HASAB

SIRET 8 2 1 0 1 1 8 9 7 0 0 0 1 3

Adresse du siège social:

Mél : ckf@neuf.fr

Adresse du principal établissement:

92 RUE D AVRON
75020 PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: RESTAURATION RAPIDE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	4 171 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	38 120		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entreprises innovantes — Zone franche urbaine — Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* — Autres dispositifs — Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Société d'investissement Immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W — dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SARL Cabinet BRUNET
10 RUE THERESE
75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT
Tél: 0145231249

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 24/04/2018 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire: MR ALCI HASAB PRESIDENT

Signature:

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

2018

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2018

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commanditès * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
			Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	245 073	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 92 RUE D AVRON 75020 PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

SIRET : 8 2 1 0 1 1 8 9 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 5

Exercice N clos le : 31/12/2017

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	300 000	012	300 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	56 068	030 2 517	53 551
	Immobilisations financières * (1)		040	10 141	042	10 141
	Total I (5)		044	366 209	048 2 517	363 692
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
	STOCKS — *Marchandises* *		060	3 850	062	3 850
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	8 317	074	8 317
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	28 846	086	28 846
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	41 013	098	41 013
	Total général (I+II)		110	407 223	112 2 517	404 706

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	20 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	9 062
	Résultat de l'exercice	136	49 852
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	78 914
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	170 662
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	17 131
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 106 390)	172	137 999
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	325 792
	Total général (I + II + III)	180	404 706

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 358
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2018

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABONDANCE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	*Fonds commercial*	300 000	300 000
		Autres		
	Immobilisations corporelles		53 551	48 193
	Immobilisations financières		10 141	10 141
		Total I	363 692	358 334
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	3 850	3 850
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	8 317	4 745
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		28 846	65 856
	Charges constatées d'avance			
		Total II	41 013	74 451
		Total général (I + II)	404 706	432 785
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		20 000	20 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		9 062	
	Résultat de l'exercice		49 852	9 062
	Provisions réglementées			
		Total I	78 914	29 062
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		170 662	205 281
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		17 131	27 811
	Autres dettes		137 999	170 632
	Produits constatés d'avance			
		Total III	325 792	403 723
		Total général (I + II + III)	404 706	432 785

EBP Informatique 2018

N° 10957 * 20 ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SAS ABONDANCE Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2017

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	768 726
	Production vendue	Biens			215	214	
		Services *			217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	768 726
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	309 358
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	2 101
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : 5 156 – immobilier :)					242	105 831
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243 1 018	244	5 825
	Rémunérations du personnel *					250	245 073
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	42 216
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260		
	Total des charges d'exploitation (II)					264	710 403
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	58 323
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 490
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	95
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	6 886
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	49 852

B – RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	49 852	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	6 886	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * 248	330	95	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44, *sexies*)	986		ZFU-TE (44, *octies* et *octies* A) 987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, *septies*)	981		JEI (44, *sexies* A) 989			
	ZRD (44, *terdecies*)	127		ZRR (44, *quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44, *undecies*) 999			
Dont divers	ZFA (44, *quaterdecies*)	345		Investissements outre-mer 344		350	14 542
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352	42 291	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370	42 291	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS A RÉINTÉGRER

Libellé	Montant
MAJ	95

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS A DEDUIRE

Libellé	Montant
CICE	14 542

EBP Informatique 2018

2018

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : ABONDANCE

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	768 726	290 617
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	768 726	290 617
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	309 358	110 942
	Variation de stock (marchandises)		(3 850)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	2 101	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	105 831	43 487
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 825	
	Rémunérations du personnel	245 073	105 427
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	42 216	20 313
	Dotations aux amortissements		2 517
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	710 403	278 836
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		58 323	11 781
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	1 490	2 071
	Charges exceptionnelles (VI)	95	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	6 886	648
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		49 852	9 062

EBP Informatique 2018

Formalité obligatoire (article 202 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS ABONDANCE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	300 000	402		404		406	300 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 958	444		446	2 958		
	Installations générales agencements divers	450	50 710	452	2 400	454		456	53 110		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	10 141	482		484		486	10 141		
TOTAL		490	360 851	492	5 358	494		496	366 209		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 517	542		544		546	2 517	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	2 517	572		574		576	2 517	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 *terdecies*)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EDF Informatique 2018

DGFiP N° 2033-D-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

	800	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	371	76 873
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 591
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2035-NOT-SD.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EBP Informatique 2018

N° 11483 * 19 ⑤

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

2018

DGFiP N° 2033-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise: ABONDANCE ..... Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017 Données en nombre de mois 1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	768	726
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	768	726
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	311	459
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	54	939
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	366	398
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	402	328
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	402	328

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	768 726	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation				/ /	

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	11.00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2033-NOT-SD *§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

1ER EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 31/12/2017

SIREN 821011897

Dénomination de l'entreprise ABONDANCE

Adresse (voie) 92 RUE D AVRON

Code postal 75020 Ville PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) MR | Nom patronymique ALCI | Prénom(s) HASAN | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100 | Naissance : Date 10/05/1975 | N° Département 99 | Commune PAZARCIK | Pays FR | Adresse : N° 35 | Voie VILLA DES JONCHEROLLES | Code Postal 93380 | Commune PIERREFITTE SUR SEINE | Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.